

## Licence de reproduction Reconduction du contrat

**Québec, le 2 avril 2020** – La Direction générale des services en gestion contractuelle (DGSGC) du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) désire informer sa clientèle qu'elle a publié un nouveau guide d'achat en lien avec la licence de reproduction négociée entre le CSPQ et la Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction (Copibec), et ce, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2023.

Par ce contrat, Copibec accorde une licence autorisant les ministères et organismes budgétaires à reproduire les œuvres du répertoire de Copibec à des fins non lucratives au bénéfice de son personnel dans le cadre de sa mission et de ses activités administratives. De plus, l'entente prévoit que les organismes autres que budgétaires peuvent bénéficier des mêmes modalités en concluant une entente avec Copibec.

Les modalités contractuelles, notamment les exclusions visées par la présente licence, sont disponibles sur le [Portail d'approvisionnement](#), en cliquant sur le bouton « Accéder au catalogue », « Authentification<sup>1</sup> », menu « Produits et services », catégorie « Gestion de l'information », sous le nom « Licences de reproduction ».

Pour toute information, veuillez communiquer avec le personnel du service à la clientèle de la DGSGC par courriel à [ser.clientèle@cspq.gouv.qc.ca](mailto:ser.clientèle@cspq.gouv.qc.ca) ou par téléphone au 418 643-5438 ou sans frais au 1 888 588-5438.

<sup>1</sup> À noter que pour l' « Authentification » si vous ne connaissez pas votre « code d'utilisateur » ou votre « mot de passe », le service à la clientèle vous accompagnera.